

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Arrêté du 18 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

NOR : DEVE0771363A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et la ministre du logement et de la ville,

Vu la directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 134-1 à R. 134-5 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste relative au contenu CO₂ des réseaux de chaleur et de froid qui figure en annexe du présent arrêté constitue l'annexe 7 de l'arrêté du 15 septembre 2006 susvisé.

Art. 2. – Le directeur général de l'énergie et des matières premières et le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 décembre 2007.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
du développement et de l'aménagement durables,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'énergie
et des matières premières,
P.-F. CHEVET*

*Le directeur général
de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction,
A. LECOMTE*

La ministre du logement et de la ville,

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction,
A. LECOMTE*

ANNEXE

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
01	Réseau de la Reyssouze.	Bourg-en-Bresse.	C	0,362
01	La Plaine (HLM).	Oyonnax.	C	0,210

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
02	Réseau de la ZUP quartier Europe.	Saint-Quentin.	C	0,242
02	ZUP de Presles.	Soissons.	C	0,261
03	Réseau de Fontbouillant.	Montluçon.	C	0,350
06	SONITHERM Réseau de l'Ariane.	Nice.	C	0,027
06	Chauffage HLM Saint-Augustin.	Nice.	C	0,172
08	La Houlière.	Charleville-Mézières.	C	0,223
08	Réseau La Citadelle.	Charleville-Mézières.	C	0,266
08	Réseau de la ZUP de Sedan.	Sedan.	C	0,179
10	Réseau de la ZUP de la Chapelle-Saint-Luc.	Les Noës-près-Troyes.	C	0,221
10	Les Chartreux.	Troyes.	C	0,178
12	Réseau de Decazeville.	Decazeville.	C	0,355
13	ZAC des Carnourgues.	Salon-de-Provence.	C	0,219
13	ZAC Paradis - Saint-Roch.	Martigues.	C	0,242
13	ZAC Canto Perdrix.	Martigues.	C	0,261
13	Centre urbain, ZAC des Pins.	Vitrolles.	C	0,213
13	Les Fenouillères.	Aix-en-Provence.	C	0,226
13	Chauffage urbain, ZUP d'Encagnane.	Aix-en-Provence.	C	0,225
14	Réseau urbain d'Hérouville-Saint-Clair.	Hérouville-Saint-Clair.	C	0,073
14	Réseau de la Fontaine-d'Ouche.	Lisieux.	C	0,320
14	ZAC de Falaise.	Falaise.	C	0,025
14	La Guérinière.	Caen.	C	0,110
14	Réseau de bois I.	Bayeux.	C	0,038
17	Réseau Villeneuve-les-Salines.	La Rochelle.	C	0,122
17	Réseau de Jonzac.	Jonzac.	C	0,069
17	ZUP de Mireuil.	La Rochelle.	C	0,035
18	Chancellerie Gibjoncs, ZUP de Bourges.	Asnières-les-Bourges.	C	0,373
18	ZUP du Clos-du-Roy.	Vierzon.	C	0,300

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
21	Réseau de la Fontaine-d'Ouche.	Dijon.	C	0,234
21	Réseau de chaleur de Quetigny.	Quetigny.	C	0,231
23	Réseau de Bourgneuf.	Bourgneuf.	C	0,020
25	Chauffage urbain de Besançon-Planoise.	Besançon.	C	0,219
25	ZUP de la Petite-Hollande.	Montbéliard.	C	0,086
25	Champvalon.	Béthoncourt.	C	0,219
25	Champs Montants.	Audincourt.	C	0,185
25	Domaine universitaire de la Bouloie.	Besançon.	C	0,262
25	Les Fougères.	Grand-Charmont.	C	0,020
26	Réseau de la ZUP de Valence.	Valence.	C	0,276
26	Réseau de Pierrelatte-Des.	Pierrelatte.	C	0,020
27	ZUP de Saint-André.	Evreux.	C	0,266
28	ZUP de la Madeleine.	Chartres.	C	0,224
28	Les Gauchetières.	Nogent-le-Rotrou.	C	0,193
29	Chauffage urbain de Brest.	Brest.	C	0,032
30	Chauffage urbain de Nîmes, réseau ouest.	Nîmes.	C	0,308
31	Réseau de Toulouse.	Toulouse.	C	0,020
31	ZAC du Ritouret.	Blagnac.	C	0,163
33	Parc de Mérignac-Ville.	Mérignac.	C	0,253
33	Chauffage urbain des Hauts de Garonne.	Cenon-Lormont-Floirac.	C	0,104
33	Puis de Gueyrose + hôpital Garderosse.	Libourne.	C	0,238
33	La Benauges - cité Pinçon.	Bordeaux.	C	0,209
35	Réseau Villejean - Beauregard.	Rennes.	C	0,146
35	Sarah-Bernhardt.	Rennes.	C	0,194
35	Campus scientifique de Beaulieu.	Rennes.	C	0,221
36	Géothermie du quartier Saint-Jean.	Châteauroux.	C	0,108
37	Morier et Rabière.	Joué-lès-Tours.	C	0,225

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
37	ZUP des Bords-de-Cher.	Tours.	C	0,215
37	Sanitas.	Tours.	C	0,232
37	Quartier Chateaubriand.	Tours.	C	0,200
38	Compagnie de chauffage de Grenoble.	Grenoble.	C	0,200
38	Compagnie de chauffage de Grenoble.	Grenoble.	F	0,020
40	Géothermie GMM1.	Mont-de-Marsan.	C	0,020
40	ZAC des Bords de l'Adour.	Dax.	C	0,201
41	Réseau de la ZUP de Blois.	Blois.	C	0,261
42	ZUP de la Cotonne.	Saint-Etienne.	C	0,219
42	La Métare.	Saint-Etienne.	C	0,230
42	Montchovet - Beaulieu 4 (HLM).	Saint-Etienne.	C	0,255
42	Réseau de Firminy.	Firminy.	C	0,271
42	ZUP RN 7.	Roanne.	C	0,186
42	ZUP du Parc des Sports.	Roanne.	C	0,303
42	Réseau de la ZUP de Montreynaud.	Saint-Etienne.	C	0,235
44	Centrale thermique Beaulieu-Malakoff (Valorena).	Nantes.	C	0,049
44	ZUP de Bellevue - Saint-Herblain.	Nantes - Saint-Herblain.	C	0,231
45	Socos.	Orléans.	C	0,336
45	Réseau Orléans centre ville et Nord.	Orléans.	C	0,268
45	ZUP de Socham.	Montargis.	C	0,244
45	Réseau de Fleury-les-Aubrais.	Fleury-les-Aubrais.	C	0,252
49	ZUP Jeanne-d'Arc.	Angers.	C	0,212
50	ZUP d'Octeville.	Cherbourg.	C	0,171
50	Ilot Divette.	Cherbourg.	C	0,296
51	ZUP Laon-Neufchâtel.	Reims.	C	0,219
51	Croix-Rouge.	Reims.	C	0,020
52	ZUP de Gigny.	Saint-Dizier.	C	0,252

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
52	Ensemble du Vert-Bois.	Saint-Dizier.	C	0,146
52	La Rochotte.	Chaumont.	C	0,256
53	ZUP de Nicolas.	Laval.	C	0,236
54	Réseau de chaleur de Nancy Energie.	Nancy.	C	0,256
54	Chauffage urbain de Vandœuvre.	Vandœuvre-lès-Nancy.	C	0,210
54	Réseau de chaleur OPHLM de Toul.	Toul.	C	0,172
54	Haut-du-Lièvre.	Nancy.	C	0,308
54	Réseau de Nancy centre Joffre - Saint-Thiebaut.	Nancy.	C	0,320
55	Centrale thermique de la Côte Sainte-Catherine.	Bar-le-Duc.	C	0,123
55	ZUP Anthouard.	Verdun.	C	0,240
57	Quartier Metz-Cité.	Metz.	C	0,192
57	Chauffage urbain du Farébersviller.	Farébersviller.	C	0,210
57	Réseau de Wenheck.	Saint-Avold.	C	0,213
57	Réseau de Freyming-Merlebach.	Freyming-Merlebach.	C	0,239
57	Réseau de Sarreguemines.	Sarreguemines.	C	0,245
57	Réseau de Holweg - Forbach - Behren.	Forbach Stiring-Wendel - Behren-lès-Forbach.	C	0,218
57	Réseau de Huchet.	Saint-Avold.	C	0,200
57	Réseau de Carrière.	Saint-Avold.	C	0,231
59	Quartier Pont-de-Bois.	Villeneuve-d'Ascq.	C	0,323
59	Domaine universitaire et scientifique.	Villeneuve-d'Ascq.	C	0,237
59	Réseau de Roubaix - Wattlelos.	Roubaix.	C	0,259
59	ZAC des Epis.	Sin-le-Noble.	C	0,214
59	Monsénergie.	Mons-en-Barœul.	C	0,131
59	Métropole Nord.	Lille.	C	0,213
59	ZUP de la Caserne Joyeuse.	Maubeuge.	C	0,249
59	Grand littoral.	Dunkerque.	C	0,128
60	Réseau de Compiègne.	Compiègne.	C	0,267

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
60	La Cavée.	Creil.	C	0,311
60	Les Martinets.	Montataire.	C	0,250
60	Les Hironvalles.	Creil.	C	0,213
61	Perseigne.	Alençon.	C	0,236
61	ZUP de Flers.	Flers.	C	0,296
61	Quartier Nord - route de Falaise.	Argentan.	C	0,250
61	Réseau de La Ferté-Macé.	La Ferté-Macé.	C	0,050
62	ZUP du quartier République.	Avion.	C	0,228
62	ZUP de Lens.	Lens.	C	0,247
62	La Grande-Résistance.	Béthune.	C	0,166
62	Réseau de Liévin.	Liévin.	C	0,298
63	ZUP de Beau-Marais.	Calais.	C	0,192
63	Saint-Jacques (HLM).	Clermont-Ferrand.	C	0,210
63	ZAC du Masage.	Beaumont.	C	0,198
63	Campus des Cézeaux.	Aubière.	C	0,251
63	ZUP de la Gauthière.	Clermont-Ferrand.	C	0,209
67	Réseau de l'Elsau.	Strasbourg.	C	0,251
67	Réseau de HautePierre.	Strasbourg.	C	0,267
67	Réseau de l'Esplanade.	Strasbourg.	C	0,251
67	Cité Ried.	Reichstett.	C	0,020
67	Cité du Wihrel.	Ostwald.	C	0,185
67	Cité de l'III.	Strasbourg.	C	0,254
68	Réseau de Colmar.	Colmar.	C	0,155
68	L'IIIberg.	Didenheim.	C	0,261
68	Cité technique.	Saint-Louis.	C	0,202
68	Ilot de la Gare.	Saint-Louis.	C	0,221
68	Chauffage urbain de Cernay.	Cernay.	C	0,246

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
68	Réseau de Volgelsheim.	Volgelsheim.	C	0,257
68	Montagne Verte.	Colmar.	C	0,253
69	Chauffage urbain des Minguettes.	Vénissieux.	C	0,260
69	Les Sources (HLM).	Ecully.	C	0,241
69	Chauffage urbain de la Duchère et Lyon 9 ^e .	Champagne-au-Mont-d'Or.	C	0,368
69	Réseau Lyon - Villeurbanne.	Lyon - Villeurbanne.	C	0,173
69	Réseau Lyon - Villeurbanne.	Lyon - Villeurbanne.	F	0,075
69	Réseau de Vaulx-en-Velin.	Vaulx-en-Velin.	C	0,332
69	Campus de la Doua.	Villeurbanne.	C	0,159
69	La Perralière.	Villeurbanne.	C	0,285
69	Les Alagniers.	Rillieux-la-Pape.	C	0,020
69	Les Semailles.	Rillieux-la-Pape.	C	0,187
69	Chauffage urbain de Bron - Parilly (ZUP).	Bron.	C	0,224
69	Plateau de Montmein.	Oullins.	C	0,220
69	Résidence des Deux Amants.	Lyon.	C	0,255
69	Réseau de Rillieux-la-Pape.	Rillieux-la-Pape.	C	0,020
69	Bellerocche Ouest.	Gleizé.	C	0,083
69	Mermoz Sud.	Lyon.	C	0,184
69	Domaine de la Roue.	Rillieux-la-Pape.	C	0,216
70	ZUP des Capucins.	Gray.	C	0,038
71	Chauffage urbain de Mâcon.	Mâcon.	C	0,313
71	Chauffage urbain d'Autun.	Autun.	C	0,106
72	Percée Centrale.	Le Mans.	C	0,212
72	ZUP d'Allonnes.	Le Mans - Allonnes.	C	0,238
72	Réseau de Coulaine - Bellevue.	Coulaine.	C	0,255
73	Chauffage urbain Bissy et Croix-Rouge.	Chambéry.	C	0,279
74	Chaufferie urbaine de Novel.	Annecy.	C	0,238

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
74	Chauffage urbain de la ZUP de Champ-Fleury.	Seynod.	C	0,106
74	Réseau de la rénovation.	Thonon-les-Bains.	C	0,284
74	Réseau de la ZUP des Ewues.	Cluses.	C	0,275
74	Chauffage urbain de la ZA Cudra.	Faverges.	C	0,020
74	ZUP de Cozets.	Scionzier.	C	0,227
75	Paris et communes limitrophes.	Paris.	C	0,195
75	Réseau Climespace.	Paris.	C	0,020
75	Réseau Climespace.	Paris.	F	0,020
75	Rue Legendre.	Paris.	C	0,020
76	Curb Bihorel.	Rouen.	C	0,295
76	ZAC du Mont-Gaillard.	Le Havre.	C	0,258
76	ZUP de Caucriauville.	Le Havre.	C	0,200
76	Réseau de Mont-Saint-Aignan.	Mont-Saint-Aignan.	C	0,294
76	ZUP de la Cité-Verte.	Canteleu.	C	0,255
76	ZAC Nobel-Bozel.	Petit-Quevilly.	C	0,239
76	Château Blanc.	Saint-Etienne-du-Rouvray.	C	0,310
76	CHU Charles-Nicolle.	Rouen.	C	0,243
76	La Côte Brûlée.	Le Havre.	C	0,255
77	Hôpital.	Meaux.	C	0,118
77	Beauval - Collinet.	Meaux.	C	0,183
77	Réseau de chaleur de l'Almont-Montaigu.	Melun.	C	0,077
77	ZUP du Mont-Saint-Martin (GTNM).	Nemours.	C	0,316
77	Centrale de la butte Monceau.	Avon.	C	0,292
77	Réseau de chaleur du Mée-sur-Seine.	Le Mée-sur-Seine.	C	0,156
77	Réseau de Vaux-le-Pénil.	Vaux-le-Pénil.	C	0,241
77	Réseau de Coulommiers.	Coulommiers.	C	0,020
77	ZUP de Surville.	Montereau-Fault-Yonne.	C	0,212

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
77	Réseau de Marne-la-Vallée.	Torcy.	C	0,213
77	Réseau de Chelles.	Chelles.	C	0,169
78	Les Nouveaux-Horizons.	Elancourt.	C	0,217
78	Chauffage urbain du Val-Fourré.	Mantes-la-Jolie.	C	0,220
78	Réseau SVCU de Versailles.	Versailles.	C	0,264
78	Parly-II - Le Chesnay.	Le Chesnay.	C	0,214
78	ZAC de la Noe.	Chanteloup.	C	0,166
78	Quartier Grand-Ouest.	Les Mureaux.	C	0,278
78	Chauffage urbain de Vélizy.	Vélizy-Villacoublay.	C	0,220
78	Domaine de Beauregard - Cogecel.	La Celle-Saint-Cloud.	C	0,206
78	Réseau de OOME de Carrières - Chatou.	Carrières-sur-Seine.	C	0,041
78	Réseau de Plaisir - Resop.	Plaisir.	C	0,020
80	Etouvie.	Amiens.	C	0,239
80	Le Pigeonnier.	Amiens.	C	0,197
84	Le Triennial.	Avignon.	C	0,219
85	ZAD de La Roche-sur-Yon.	La Roche-sur-Yon.	C	0,189
86	ZUP des Couronneries.	Poitiers.	C	0,062
87	ZUP Val-de-l'Aurence.	Limoges.	C	0,245
87	ZAC de Beaubreuil.	Limoges.	C	0,057
87	Quartier de l'Hôtel-de-Ville.	Limoges.	C	0,280
88	Chauffage urbain du quartier Kellerman.	Saint-Dié.	C	0,225
88	Chauffage urbain de la ZAD du Haut-de-Foi.	Vittel.	C	0,237
89	ZUP des Grahuches.	Sens.	C	0,167
89	ZUP de Sainte-Geneviève.	Auxerre.	C	0,253
89	Les Chaillots.	Sens.	C	0,247
90	ZUP 31 457.	Belfort.	C	0,193
91	Chauffage urbain de Massy - Antony.	Massy.	C	0,206

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
91	Réseau des Ulis - Thermulis.	Les Ulis.	C	0,202
91	Réseau d'Evry.	Evry.	C	0,243
91	Domaine du Bois-des-Roches.	Saint-Michel-sur-Orge.	C	0,217
91	ZUP de la Croix-Blanche.	Vigneux-sur-Seine.	C	0,127
91	Réseau de Ris-Orangis.	Ris-Orangis.	C	0,123
91	Réseaux ZUP de Saint-Hubert et Louis Pergaud.	Sainte-Geneviève-des-Bois.	C	0,225
91	Les Tarterets.	Corbeil-Essonnes.	C	0,232
91	Réseau de Grigny.	Grigny.	C	0,242
92	Réseau de Meudon.	Meudon-la-Forêt.	C	0,237
92	Réseau de Clichy.	Clichy-la-Garenne.	C	0,251
92	Réseau Gennedith.	Gennevilliers.	C	0,225
92	Réseau de Chaville.	Chaville.	C	0,204
92	ZAC de Levallois-Perret.	Levallois-Perret.	C	0,261
92	Réseau de Châtillon-sous-Bagneux.	Châtillon-sous-Bagneux.	C	0,252
92	Réseau du Plessis-Robinson (HLM).	Plessis-Robinson.	C	0,216
92	Le Point-du-Jour.	Boulogne-Billancourt.	C	0,205
92	Réseau de ZIPEC.	Le Plessis-Robinson.	C	0,277
92	Chauffage urbain de Suresnes.	Suresnes.	C	0,250
92	Réseau Soclic.	Courbevoie.	C	0,312
92	Réseau Soclic.	Courbevoie.	F	0,020
92	Réseau de La Défense.	Courbevoie.	C	0,333
92	Réseau de La Défense.	Courbevoie.	F	0,020
92	Résidence Villeneuve.	Villeneuve-la-Garenne.	C	0,169
92	Réseau Soclip.	Puteaux.	C	0,362
92	Réseau Soclip.	Puteaux.	F	0,020
92	Réseau Ciceo.	Puteaux.	C	0,336
92	Réseau Ciceo.	Puteaux.	F	0,020

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
92	Réseau Suc.	Issy-les-Moulineaux.	F	0,020
93	Réseau de Saint-Denis.	Saint-Denis.	C	0,232
93	Chauffage urbain ZUP de Bobigny.	Bobigny.	C	0,213
93	Chauffage urbain ZUP des Fauvettes.	Neuilly-sur-Marne.	C	0,266
93	Pariféric.	Aubervilliers.	C	0,208
93	Rougemont - Perrin - Chanteloup.	Sevran.	C	0,208
93	Réseau de chaleur de Clichy-sous-Bois.	Clichy-sous-Bois.	C	0,123
93	Le Gros-Saule.	Aulnay-sous-Bois.	C	0,234
93	La Courneuve Nord.	La Courneuve.	C	0,100
93	Tremblay-en-France.	Tremblay-en-France.	C	0,040
93	Réseau du Blanc-Mesnil.	Blanc-Mesnil.	C	0,202
93	Garonor.	Aulnay-sous-Bois.	C	0,252
93	Aulnay 3000 - Rose-des-Vents.	Aulnay-sous-Bois.	C	0,191
93	Stade Energies.	Saint-Denis.	C	0,248
93	Stade Energies.	Saint-Denis.	F	0,037
93	La Courneuve Sud.	La Courneuve.	C	0,153
93	Réseau de la résidence Les Lilas.	Les Lilas.	C	0,228
94	Réseau de Créteil - Scuc.	Créteil.	C	0,192
94	Réseau de Vitry-sur-Seine.	Vitry-sur-Seine.	C	0,209
94	Fontenay-sous-Bois.	Fontenay-sous-Bois.	C	0,273
94	Réseau de Sucy-en-Brie.	Sucy-en-Brie.	C	0,020
94	Réseau de Cachan.	Cachan.	C	0,087
94	Réseau de Champigny-sur-Marne.	Champigny-sur-Marne.	C	0,169
94	Réseau de Thiais.	Thiais.	C	0,043
94	SEMHACH.	Chevilly-Larue.	C	0,087
94	Réseau de Villeneuve-Saint-Georges.	Villeneuve-Saint-Georges.	C	0,076
94	Le Grand-Colombier.	Créteil.	C	0,217

DÉP.	NOM DU RÉSEAU	LOCALISATION	CHALEUR (C) ou froid (F)	CO ₂ (kg/kWh)
94	Quartier Nord.	Fresnes.	C	0,020
95	Réseau de la ZAC Croix-Rouge.	Taverny.	C	0,339
95	Réseau de Cergy-Pontoise.	Cergy-Pontoise.	C	0,228
95	ZUP de Sannois - Ermont - Franconville.	Franconville.	C	0,220
95	Réseau d'Argenteuil.	Argenteuil.	C	0,037
95	ZUP de l'Epine-Guyon.	Franconville.	C	0,240
95	Réseau de chaleur de Villiers-le-Bel.	Villiers-le-Bel.	C	0,215
95	Réseau de Villiers-le-Bel - Gonesse.	Villiers-le-Bel.	C	0,122
95	Réseau de Pontoise.	Pontoise.	C	0,137
95	Zac de Montedour.	Franconville.	C	0,254